

Paris, le 18 mai 2020

FIP NextStage Transmission 2006 : 2nde distribution de 25€ par part A

«Civilité»,

Vous aviez souscrit au FIP « NextStage Transmission 2006 » et nous vous remercions de votre fidélité.

Comme annoncé en fin d'année 2014, votre FIP est entré en période de liquidation le 21 novembre 2014. A cette occasion, une première distribution avait été effectuée pour un montant de 75 euros par part A.

Depuis un an, nous avons poursuivi le processus de liquidation de votre FIP en cédant les titres de 10 participations. Ainsi, pour vous permettre de bénéficier des liquidités disponibles, votre FIP effectuera **une deuxième distribution, pour un montant de 25 euros par part A, portant ainsi le montant total remboursé à 100% de votre investissement initial** (hors droits d'entrée).

Le dépositaire de votre FIP (Société Générale Securities Services) ou votre banque teneur de votre compte-titres vous informeront de cette opération au cours du mois de novembre 2015.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 juin 2015 :

- La valeur liquidative de votre FIP était de 34,64€ par part A (soit 109,64 euros en intégrant la 1^{ère} distribution de 75 euros), soit une performance depuis l'origine de +9,6%, hors prise en compte des avantages fiscaux (réduction d'impôt à l'origine de 25%), correspondant à un taux de rendement actuariel de 1,08 % ;
Cette valeur va évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse) ;
- L'actif de votre FIP est composé de 6 PME et le processus de sortie du capital de ces PME se poursuit ;
- Le Fonds a été prorogé d'une année supplémentaire comme le prévoit le Règlement, afin de poursuivre les opérations de liquidation.

- **Notre objectif est vous distribuer les fruits des futures cessions d'ici la fin 2016, de manière à ce que votre FIP soit totalement liquidé au 11 décembre 2016.**

Pour rappel : afin d'assurer un traitement égalitaire des souscripteurs et conformément au Règlement du FIP, les rachats de parts sont bloqués pendant la période de liquidation. A la clôture de la liquidation, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du FIP sur les conditions de la liquidation ainsi que sur les opérations intervenues depuis la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera mis à votre disposition au siège social de NextStage^{AM} et sera accessible sur simple demande.

Nous vous tiendrons bien entendu régulièrement informés de l'avancée de notre plan d'action.

L'équipe NextStage^{AM} et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

Grégoire SENTILHES

Président

